



COMPTE-RENDU DU CLUB COMMERCE

DU LUNDI 17 JANVIER 2011 A DAX

Etaient présents :

- Claude WABLE – Présidente Différence Hossegor
- Evelyne VIGNEAU – Présidente Daxatou
- Isabel LECLERC – Présidente 2 Cœurs 1 ville Saint-Martin-de-Seignanx
- Michel ETCHEVERS – Membre Labenne un Océan
- Juila ETCHEVERS – Membre Labenne un Océan
- Annie MOUSSION – Secrétaire de l'UCA de Mont-de-Marsan
- Jacky BARBE – Président du Groupement Interdépartemental des Commerçants Non Sédentaires
- Valérie CELADON – Présidente du Syndicat Autonome Aquitain des Commerçants Non Sédentaires
- Thierry BOURREC – Co-Président d'Aire 2000
- Christian LARRIEU – Co-Président d'Aire 2000
- Françoise BULTEL – Co-Présidente de l'Association des artisans et commerçants en Pays Gabardan
- Philippe LACAUSSE – Président Côté Lac Saint-Paul-les-Dax
- Aurore BENSALÉM – Présidente de l'ACA de Villeneuve de Marsan
- Vincent JACQUEMAIN – Membre Association des commerçants du Grand Mail
- Christophe VIOLLE – Président de l'ACA d'Hagetmau
- Odile BONIFACE – Secrétaire de l'ACAPL de Saint-Sever
- Viviane GHIZZIOLI – Secrétaire Espace Commerces Dax
- Clarissa DE COMMINGES – Vice-Présidente Espace Commerces Dax
- Guy LARRE – Président de l'ACA de Morcenx
- Bruno LALOYE – Président Union des Commerçants des Saint-Paul-les-Dax
- Elise BRUYERES – Présidente Bisca Bouge
- Vincent STORTI – Président de l'ACAPL de Léon
- Mahé DUDRAGNE – Membre de l'ACA de Soustons
- Bernard DUFAU – Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes
- Jean-Noël LABEQUE – Elu de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes
- Pierre SALLES – Chambre de commerce et d'industrie des Landes
- Jean SOUBLIN – Chambre de commerce et d'industrie des Landes

En préambule, Bernard DUFAU remercie les Membres nouvellement élus à la CCI ainsi que les représentants des Unions commerciales. Il salue et se félicite de la présence des nouvelles associations de Saint-Martin-de-Seignanx et Labenne.

Bernard DUFAU précise que conformément aux souhaits de plusieurs Membres du Club Commerce, l'ordre du jour est au thème de l'urbanisme commercial avec l'examen du nouveau texte législatif en préparation et le point sur les différents projets de centres commerciaux qui se dessinent sur notre département.

1. La proposition de loi Ollier en matière d'urbanisme commercial

Ce projet de loi a été voté par l'Assemblée Nationale en première lecture le 15 juin 2010 et travaillé en commission par le Sénat le 15 décembre 2010. Ce texte sera soumis dans les semaines qui viennent au vote des sénateurs.

L'urbanisme commercial va être intégré au Code général de l'urbanisme comme on pouvait le pressentir depuis la Loi de Modernisation de l'Economie, datant d'août 2008.

Le principal enjeu est de mieux réglementer l'urbanisme commercial afin d'enrayer le développement anarchique des grandes surfaces qui défigure la périphérie des villes et menace les petits commerces.

En effet, depuis la LME, la situation s'est dégradée : les règles adoptées ont rapidement montré certaines imperfections et limites propres à continuer de favoriser le développement des zones à prédominance commerciale situées à la périphérie des villes au détriment des zones de centralité.

L'objectif de ce texte est clair : il s'agit de transférer toutes les mesures d'urbanisme commercial dans le code général de l'urbanisme afin que les élus puissent décider eux-mêmes de la politique d'urbanisme commercial sur leur territoire.

Le texte entend ainsi faire du schéma de cohérence territoriale (SCoT) le "document-maître" en matière d'urbanisme commercial. C'est à lui qu'il reviendra de déterminer les localisations préférentielles des commerces pour répondre aux objectifs d'aménagement du territoire : revitalisation du centre-ville, diversité commerciale et maintien des commerces et services de proximité, cohérence entre les commerces, consommation économe de l'espace, transports et livraisons.

En effet, le SCoT précise les règles guidant les implantations commerciales dans les centres-villes comme en dehors et fixerait, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire. Les projets d'implantation ou d'extension commerciale seraient ainsi considérés et appréciés dans un contexte global, prenant en compte les différentes dimensions du territoire.

Le plan local d'urbanisme (PLU), lui aussi élaboré par les élus, serait quant à lui chargé de décliner au niveau de la parcelle les orientations fixées. En revanche, si l'on se situe dans le périmètre d'un établissement public intercommunal, c'est le PLU intercommunal qui définirait les règles d'autorisation. Et dans le cas où l'intercommunalité n'est pas dotée d'un tel PLU, un schéma d'orientation commerciale pourrait être établi, décliné ensuite au niveau de chaque PLU.

Enfin, si la commune n'est pas dotée d'un PLU et n'est pas incluse dans une intercommunalité, l'autorisation d'implantation commerciale de projet de plus de 1000 m² serait accordée par la Commission Régionale d'Aménagement Commercial, présidée par le Préfet de Région qui serait composée de 5 élus locaux majoritaires (représentant le conseil régional, le conseil général, la commune d'implantation, les deux communes les plus peuplées de l'arrondissement hors commune d'implantation, d'une personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire, de deux administrations de l'Etat et d'une association de consommateurs.

Par conséquent, ces nouvelles dispositions mettent fin aux CDAC et CNAC.

Le SCoT va enfin être doté d'un volet commercial à portée juridique. C'est une véritable avancée car il sera plus prescriptif et pourra s'imposer à l'échelle locale mais un problème subsiste : les SCoT ne couvrent aujourd'hui qu'une faible partie du territoire et il faudra avant tout s'atteler à leur généralisation.

Vous trouverez un document de synthèse de cette proposition de loi en pièce jointe.

2. Les projets d'implantations de centres commerciaux dans les Landes et les actions engagées par les représentants des unions commerciales,

Bernard DUFAU rappelle que la volonté de la CCI des Landes est de partager les informations en sa possession. Pascal DUSSIN présente l'état d'avancement de ces projets sur la base d'un power point.

Vous trouverez l'ensemble de ces informations et plans dans les documents joints.

Après la présentation, les Membres du Club Commerce se sont exprimés sur ces projets, ont demandé des précisions mais ont aussi amené des compléments d'information. Les échanges ont été nombreux et parfois vifs prouvant l'intérêt et l'importance attachée par les participants sur ce thème sensible des projets de centres commerciaux.

Les représentants du « collectif des unions commerciales » a fait part de sa réflexion et de ses actions (pétition, rencontres avec des élus, réunions) ainsi que des suites à donner qu'ils comptent mener à bien dans les semaines à venir avec en particulier des demandes de rendez-vous auprès d'élus. Certains participants regrettent que le « Collectif » n'ait pas pu se réunir depuis plusieurs mois.

Bernard DUFAU interpellé sur le fait qu'il n'ait pas signé la pétition créée par le collectif précise qu'il est d'accord et engagé en sa qualité de Vice Président de la CCI des Landes, établissement public, avec les positions précises, publiques et écrites de la CCI et qu'il ne souhaite pas en prendre d'autres. Pour mémoire il cite ces positions qui ne laissent aucun doute : « La CCI, soucieuse du développement économique des Landes, accompagnera les projets qui respecteront les équilibres commerciaux de chacun des bassins étudiés. L'enjeu de la dynamique commerciale des Landes consiste à favoriser une réelle création de richesse et d'emploi, non de la briser. »

3. Les questions diverses nouvelle réglementation en matière de soldes

3.1. Calendrier des manifestations proposées à venir par la CCI des Landes

Les actions à venir :

- Début février : enquête soldes et Noël 2010. La CCI demande aux responsables d'associations d'inciter leurs adhérents à répondre à cette enquête.
- 3 & 4 avril : Séminaire des unions commerciales avec Jean Luc PINSON du CEFAC.
- 21 mai : 4^e édition des Trophées des Commerçants et Artisans Landais. Les unions commerciales sont invitées à suggérer des candidats potentiels dans chaque catégorie.

3.2. Les Opérations Collectives financées par le FISAC

Claude WABLE demande que cette question soit abordée lors du prochain Club Commerce avec idéalement la présence d'un représentant de la DIRRECTE qui instruit désormais en direct ce genre de dossiers. Bernard DUFAU trouve l'idée bonne et prend bonne note de cette demande.

L'ordre du jour étant clos, Bernard DUFAU remercie chaleureusement les participants à cette matinée de travail et les convie à déjeuner.